

1. Les 10 et 11 septembre 1996, s'est tenue à Paris au siège de l'UNESCO, la première réunion du Comité international de suivi des Assises de l'Afrique à l'invitation du Directeur général (termes de référence en annexe 1).

2. Les membres du Comité ont particulièrement apprécié le fait que le Directeur général de l'UNESCO ait présidé la séance d'ouverture de leur réunion et qu'il ait prononcé à cette occasion un discours fort et dense, à la hauteur des défis et des enjeux de l'heure, discours par lequel il a réaffirmé son attachement à la cause du développement de l'Afrique et sa foi en l'avenir du continent, nonobstant les difficultés actuelles et tous les afro-pessimismes.

3. Le Directeur général a également adressé une invitation au Comité à apporter sa contribution à la Rencontre africaine sur **démocratie et gouvernance en Afrique** prévue en 1997 à Maputo (Mozambique) sur laquelle il fonde de grands espoirs au moment où le processus démocratique se heurte à des difficultés imprévues.

4. Evoquant les Assises de l'Afrique, il a tenu à réaffirmer sa disponibilité à dégager des fonds pour une plus large diffusion du Rapport final.

5. Ces propos ont reçu un accueil très favorable au sein du Comité de suivi.

6. Après avoir désigné le Professeur Iba der THIAM en qualité de Président par intérim, en remplacement de Mme Graça MACHEL, empêchée pour des raisons de santé, et M. Jérôme CARLOS comme Rapporteur général par intérim, les membres du Comité ont engagé la réflexion sur les points inscrits à l'ordre du jour provisoire figurant en annexe 2.

Mise en oeuvre des recommandations des Assises de l'Afrique

7. Abordant le premier point de l'ordre du jour, les membres du Comité ont tenu à souligner que le Rapport final des Assises de l'Afrique est un document de référence qui propose une vision optimiste et positive du continent et de son avenir. Comme tel, il devrait faire l'objet, auprès de l'UNESCO ainsi que de tous ses destinataires, d'une exploitation systématique dans la recherche et la formulation des solutions aux problèmes de développement en Afrique.

8. En effet, par son ton, par le diagnostic qu'il pose, les principes qu'il exalte, les priorités et les recommandations qu'il dégage, ce rapport innove à tout point de vue et renouvelle l'approche des problèmes de développement, notamment social, en Afrique et la réflexion qui la sous-tend. Pour que ce rapport atteigne pleinement ses objectifs et inspire longtemps encore les initiatives en matière de développement social en Afrique, il a été émis le voeu de le voir régulièrement réinterprété à la lumière de l'évolution de la conjoncture et de nouveaux défis identifiés ici ou là sur le continent.

9. Procédant à une première évaluation de la mise en oeuvre des recommandations des Assises, les membres du Comité ont fait les observations ci-après :

- (i) Le Comité apprécie vivement la décision prise par le Directeur général de créer un **Département Priorité Afrique** chargé au sein du Secrétariat du suivi des Assises ainsi que de la coordination et de la cohérence des actions à entreprendre aux plans inter sectoriel et inter agence. Le Comité, tout en saluant cette initiative heureuse, recommande que ce Département soit **doté des moyens humains et financiers adéquats pour lui permettre d'exécuter pleinement l'importante mission qui lui a été confiée.**
- (ii) Dans son programme et budget approuvés par la Conférence générale pour l'exercice 1996-1997, l'UNESCO a inscrit plusieurs projets spéciaux d'un montant global de 5 millions de dollars des Etats-Unis en matière d'éducation, de science, de culture, d'information et de communication, qui prennent en compte les conclusions du Rapport.
- (iii) Le Comité a en outre noté avec satisfaction la décision du Directeur général de renforcer le Programme de participation Priorité Afrique par une dotation de 1,5 millions de dollars des Etats-Unis.
- (iv) Le Comité a enregistré avec satisfaction toutes les actions entreprises en direction des Commissions nationales, des ONG, de la Fédération mondiale des associations, clubs UNESCO et écoles associées (FMACU) ou par elles, afin d'assurer la diffusion la plus large possible des conclusions des Assises.
- (v) Le Comité estime néanmoins que si les actions entreprises au niveau de l'UNESCO en particulier, ont pu être identifiées, **l'absence d'un effort réel et soutenu d'évaluation, de suivi et de contrôle avec la participation effective des africains, a, jusque là, limité la portée et l'impact de la plupart des projets et programmes.** Ce travail gigantesque d'évaluation participative qui s'impose devra jeter les bases d'un mécanisme permanent d'intervention de l'UNESCO dans ces domaines.
- (vi) Par ailleurs, le Comité a apprécié la décision du Directeur général **d'accorder une attention spéciale à la mise en oeuvre par les femmes africaines elles-mêmes, en Afrique sub-saharienne, d'activités de suivi de la Conférence de Beijing.** Le Comité recommande que le plus grand soutien soit accordé à la cellule créée par le Directeur général à cet effet, car elle devrait constituer l'un des mécanismes souhaitables pour le suivi sur le terrain des activités entreprises par l'UNESCO au titre du programme Priorité Afrique, en plus de son rôle de soutien et de renforcement des institutions nationales et régionales telles que la FAWÉ pour la mise en oeuvre d'activités sur le terrain.
- (vii) Pour assurer à la démarche entreprise le plus large succès, le Comité suggère de profiter de l'occasion des évaluations pour impliquer l'ensemble des secteurs et instances, cités ou non dans le Rapport, et dont les compétences sont significatives dans le domaine du développement social. A titre d'exemple, le

Comité recommande qu'en plus des écoles de journalisme, les hautes autorités de l'audio-visuel qui ont été créées récemment dans la plupart des Etats africains, les structures de même nature existant depuis longtemps dans certains Etats, et les établissements d'audio-visuel, soient associés à la mise en oeuvre des conclusions des Assises. Dans le même ordre d'idée, le Comité tient à préciser que la démarche adoptée dans le Rapport final visant à désigner nommément certaines institutions, bancaires par exemple, ne doit pas être interprétée comme l'expression d'une volonté d'exclusion de celles qui n'auraient pas été citées et dont le rôle dans le développement du continent est tout aussi important.

Exécution du mandat du Comité

10. Pour mobiliser à vaste échelle les opinions publiques africaines et internationales, à l'effet de diffuser et de mettre en oeuvre les recommandations des Assises de l'Afrique, les membres du Comité ont fait les propositions et suggestions suivantes, articulées dans les réponses apportées à deux questions:

11. - Première question: Qui doivent être les destinataires du Rapport Final?

- i) - tous les gouvernements africains
- toutes les institutions continentales ou régionales
- les agences du système des Nations Unies.
- ii) Les bureaux régionaux de l'UNESCO, le réseau des Commissions nationales de l'UNESCO.
- iii) tous les organismes qui apportent un appui financier à l'Afrique, et en règle générale tous les partenaires au développement du continent.
- iv) tous les segments organisés des sociétés africaines, et en particulier, les plus motivés qui doivent en être les vecteurs essentiels: universités, académies, écoles, presse, divers mouvements associatifs s'occupant de science, de culture, de communication, de religion, associations de femmes, de jeunes, gens des arts et des lettres, ONGs, syndicats, institutions parlementaires, collectivités locales décentralisées, chambres de commerce, d'agriculture, d'industrie et d'artisanat, communautés africaines de l'extérieur et leaders d'opinion.
- v) les populations africaines, toutes couches sociales confondues, et sans discrimination d'aucune sorte.

12. - Deuxième question: Quelle stratégie de mise en oeuvre?

Pour répondre à cette question, les membres du Comité ont tenu à mettre l'accent sur l'impérieuse nécessité d'innover, de sortir des sentiers battus, de briser le carcan des pratiques traditionnelles, en un mot, de faire preuve, autant d'audace que d'imagination pour que le message véhiculé pénètre chaque bureau, chaque école, arrive dans chaque chantier, chaque hameau, gagne les coeurs et les esprits et inspire les comportements et les conduites sociales et culturelles dans le combat quotidien au service du progrès économique et social du continent. Pour ce faire, le Comité attache le plus grand intérêt à ce que le Rapport final des Assises de l'Afrique soit largement diffusé, lu, discuté et accepté par tous ceux auxquels il s'adresse. Il s'agit d'en faire un document de travail, un motif d'espoir, une source d'inspiration visant à combler le vide théorique dans lequel se débattent actuellement les masses africaines. Cette réflexion alternative offre des solutions de rechange aptes à libérer les consciences africaines des schémas dépassés.

13. Dans ce cadre, le Comité a identifié les stratégies qui peuvent contribuer le plus efficacement à la mise en oeuvre du Rapport.

14. Le Comité a mis l'accent sur:

- la nécessaire **traduction du rapport final dans les langues africaines** afin que le contenu en soit accessible au plus grand nombre. Le Comité recommande que les Etats membres présentent dans ce sens à l'UNESCO des requêtes éligibles au Programme de participation. Il insiste beaucoup pour que des fonds soient alloués non seulement aux Gouvernements mais aussi à des particuliers et institutions privés impliqués dans le combat pour la promotion et la valorisation des langues africaines.
- la contribution active et engagée des moyens les plus modernes de communication de masse depuis l'audio-visuel classique jusqu'à INTERNET (existence d'un site UNESCO) en passant par la radio et la télévision; la radio doit cependant constituer la priorité des priorités à cause de sa diffusion spatiale ou son impact plus large sur les populations rurales comme urbaines, de son coût bon marché, son bon rapport qualité-prix et de sa capacité d'utilisation immédiate.
- le besoin d'imaginer et d'inventer des outils et des supports pédagogiques et culturels appropriés tels que films, spectacles, sans oublier les moyens classiques de concertation et d'échange comme les conférences, les séminaires, les dépliants etc.

15. Pour ce qui concerne particulièrement les dix certitudes, le Comité recommande avec force de les extraire du Rapport pour les présenter sous forme de posters destinés à être diffusés dans les écoles, les bibliothèques, les lieux de spectacle, les places publiques, gares, stations de bus, salles de réunion, églises, temples, mosquées, etc. Dans un premier temps, elles devraient être lisibles sur le serveur INTERNET de l'UNESCO.